

La réforme de Bologne et l'économie

Exposé de M. Andreas Steiner

1^{er} novembre 2004

Numéro 41/2

dossierpolitique

La réforme de Bologne et l'économie

En adoptant la réforme de Bologne, la Suisse s'est engagée à adapter les diplômes de fin d'études de ses universités et hautes écoles aux nouvelles normes internationales. L'ancien modèle à cycle unique (licence ou diplôme) est remplacé par un schéma à deux cycles (bachelor ou baccalauréat académique, master ou maîtrise). Dans l'ensemble, les milieux économiques sont favorables à cette réforme dont ils attendent une amélioration qualitative du système de formation de degré tertiaire. Le nouveau modèle permettra d'éliminer certains points faibles de l'ancien système comme l'âge élevé des diplômés à leur entrée dans la vie active ou la faible mobilité des étudiants.

M. Andreas Steiner, président de la direction du groupe BELIMO Automation, président de la Commission « formation et recherche » d'économiesuisse et membre du Conseil universitaire zurichois a tenu l'exposé suivant à fin septembre 2004 à l'Université de Zurich, à l'occasion de la quatrième session de la Conférence des recteurs des universités suisses consacrée à Bologne.

La réforme de Bologne et celle de l'orthographe présentent des points communs : elles sont apparues tout d'un coup, sans que les intéressés soient vraiment consultés au préalable sur la question. Normalement, notre pays engage une large procédure de consultation à propos des nouveaux projets de loi; tous les groupes intéressés, qu'ils représentent la plaine, les zones de colline ou les régions de montagne sont sollicités de donner leur avis. Rien de tel n'a eu lieu avec la réforme de Bologne ou celle de l'orthographe. Mais le parallèle s'arrête là.

Si la réforme de l'orthographe allemande a déclenché un terrible désarroi, la déclaration de Bologne, elle, a engagé un processus de réforme fructueux. Même si

les milieux économiques n'ont pas saisi tout de suite la véritable portée de Bologne, ils y ont vu dès le début une chance à exploiter en vue d'une rénovation structurelle et qualitative de la formation universitaire. De plus, cette réforme tombe en même temps que la mise en place des hautes écoles spécialisées qui, tout en étant d'égale valeur, revêtent un caractère différent des universités dans le système suisse des hautes écoles. La portée de la réforme s'en trouve encore accrue.

Certes, la qualité de la formation dans les universités suisses jouit toujours dans l'économie en général d'une bonne réputation. Nous ne nous demanderons pas si cet avis devrait être révisé au cas où une évaluation Pisa serait également réalisée au niveau universitaire. Indépendamment des plaintes relatives au manque de relève qualifiée dans certains domaines spécialisés, les critiques que les milieux économiques adressent à la formation universitaire sont toujours les mêmes :

- les études, surtout lorsqu'elles débouchent sur un doctorat, sont trop longues ;
- comparativement à l'étranger, les personnes ayant achevé leurs études sont trop âgées lorsqu'elles entrent dans la vie active ;
- les formations actuelles favorisent peu la mobilité des étudiants ;
- la qualité des formations est difficilement comparable sur le plan international.

La réforme de Bologne

La « réforme de Bologne » vise à créer un espace européen de l'enseignement supérieur. En apposant sa signature au-dessous de la Déclaration de Bologne en 1999, la Suisse s'est engagée, avec 40 autres pays, à adapter les diplômes de ses universités et hautes écoles à de nouvelles normes internationales. Sur le fond, il s'agit d'introduire un système de diplômes universitaires comparables. Le modèle actuel d'études à cursus unique avec licence ou diplôme est remplacé par un système à deux cycles avec bachelor (baccalauréat académique) et master (maîtrise) et un système d'attribution de crédits en points ainsi que la modularisation des cursus d'études. Ce processus de réforme devrait être achevé d'ici à 2010.

Or, Bologne promet précisément d'éliminer ces points faibles, dans la mesure où la Déclaration poursuit explicitement les objectifs suivants :

- l'amélioration de la qualité de l'enseignement académique ;
- l'adaptation des divers cursus aux besoins des étudiants ;
- la promotion de la mobilité tant des étudiants que des enseignants (non seulement en termes géographiques, mais aussi de compétences culturelles et de passages d'une haute école et d'un cursus de formation à l'autre) ;
- l'amélioration du statut social des hautes écoles par une autonomie accrue.

Si l'économie est dans l'ensemble favorable à la réforme de Bologne, elle en attend naturellement aussi certains effets. Ceux-ci peuvent se résumer comme suit :

- Les titulaires d'un bachelor maîtrisent les connaissances fondamentales de leur discipline et sont au bénéfice d'importantes compétences méthodologiques, professionnelles et sociales. Le bachelor doit être institué en tant que diplôme qui ouvre la voie à la vie professionnelle, faute de quoi la réforme de Bologne n'aurait guère de sens. Le fait que les exigences requises pour certaines professions rendent un master indispensable ne change rien à ces attentes.
- Il n'y a pas de passage automatique du bachelor aux études débouchant sur un master ; les candidats doivent posséder les qualifications nécessaires pour y accéder.
- Les cursus du bachelor et du master vont renouveler et développer les filières traditionnelles de formation non seulement sous l'angle des structures, mais aussi des contenus des études. Pour réussir cette évolution, il serait judicieux d'instituer une collaboration entre hautes écoles et économie ou branches et entreprises afin de répondre de manière optimale aux exigences du marché du travail.
- Les hautes écoles doivent disposer de délais pour adapter le contenu de leurs cursus et intégrer dans leur enseignement des périodes de stages adaptées au profil des différentes hautes écoles. En d'autres termes, les étudiants qui travaillent ne doivent pas être limités à l'excès par un plan d'études plus serré.

- Indépendamment du type de haute école, il faudra accorder toute l'attention voulue aux stages et aux relations internationales à toutes les phases de la structure échelonnée des études.
- La qualité des offres d'études devra être garantie par un système d'évaluations et d'accréditation. C'est là une condition à remplir pour qu'aussi bien les personnes intéressées aux études que les entreprises s'y retrouvent dans le paysage européen des hautes écoles en formation.
- L'introduction d'un système de crédits (ECTS) élaboré sur la base d'une conception modulaire des études doit favoriser la mobilité des étudiants. Le « supplément au diplôme » doit créer la transparence en ce qui concerne les exigences et les contenus des études.

Sans que les milieux économiques aillent jusqu'à élaborer une doctrine uniforme en la matière, tels seront sans doute les critères sur la base desquels les entreprises jugeront la formation bachelor et master. Même si les exigences de l'économie en matière de profils professionnels peuvent varier, il y aura au moins un dénominateur commun. Outre les connaissances professionnelles et méthodologiques indispensables, les diplômés des hautes écoles devront aussi posséder des qualifications dépassant le cadre purement professionnel, telles que la capacité de communiquer, de travailler en équipe et d'apprendre ainsi que la maîtrise de la pensée économique et la gestion de projets. Il sera intéressant d'observer dans quelle mesure ces compétences appelées « soft skills » pourront être mieux mises en valeur dans la formation bachelor et master que dans la formation actuelle. Etant donné que la formation au bachelor accordera davantage de crédits aux études personnelles, il devrait en résulter un effet positif sur l'autonomie des étudiants.

On sait que le processus de mise en œuvre de la réforme de Bologne n'en est pas au même stade dans toutes les hautes écoles. Tandis que les premiers titulaires d'un bachelor quitteront l'Université de Saint-Gall en automne, d'autres universités viennent tout juste d'introduire les nouveaux programmes d'études. La réforme de Bologne prend du retard dans les hautes écoles spécialisées, parce qu'elle nécessite une révision de la loi ad hoc.

« Une entrée plus précoce dans la vie professionnelle offre plusieurs avantages au titulaire du bachelor. »

Il serait sans doute prématuré à ce stade de vouloir porter un jugement fondé sur cette réforme ou se prononcer sur la qualité des titulaires d'un bachelor. Les expériences faites à l'Université de Saint-Gall semblent néanmoins confirmer que les études à deux cycles bachelor / master sont non seulement bien accueillies par les étudiants, mais suscitent aussi l'intérêt des milieux économiques. Il est surtout réjouissant de constater que selon les informations disponibles, 40% environ des titulaires d'un bachelor opteront pour la vie professionnelle. Pour les milieux économiques, la réforme de Bologne n'a de sens que si le bachelor est une porte de sortie convaincante sur le monde du travail. A défaut, l'ancien ordre des études aurait pu rester ce qu'il était. On ne peut en tout cas pas dire que l'économie ne sait que faire du bachelor et que les étudiants l'éviteront par crainte d'être considérés comme des ratés.

Une entrée plus précoce dans la vie professionnelle offre plusieurs avantages au titulaire du bachelor. Non seulement il disposera de davantage de temps pour trouver sa voie dans la vie professionnelle, souvent en différentes étapes, mais il pourra aussi accumuler d'importantes expériences pratiques. Enfin, le titulaire du bachelor pourra aussi retrouver le chemin de l'université pour y suivre une formation de master. A cet égard, les diplômés des universités suisses étaient jusqu'ici toujours quelque peu désavantagés par rapport aux étudiants étrangers. On ne cessait d'entendre les sociétés internationales dire que les diplômés étrangers entraient dans la vie professionnelle plus jeunes que les titulaires de diplômes suisses. Ces derniers auront donc davantage de temps pour planifier leur vie professionnelle et privée.

Naturellement, le succès de la nouvelle structure des études ne dépend pas que de la seule qualité des offres. L'économie aussi, par ses décisions au niveau de la demande, peut contribuer au succès de la réforme de Bologne. Cela signifie aussi que les entreprises offrent des possibilités d'emplois suffisantes et attrayantes, tant en termes de carrières professionnelles que de stages pratiques. Ces derniers seraient surtout nécessaires pour les titulaires d'un bachelor qui, après une première expérience professionnelle, envisagent de s'attaquer plus tard à un programme master.

En ce qui concerne les qualifications professionnelles des titulaires d'un bachelor décrites en termes très généraux dans la Déclaration de Bologne de 1999, on ne saurait en donner une interprétation trop étroite ou littérale. Il ne peut s'agir que d'une formation généraliste qui rend leurs titulaires aptes à trouver leur voie dans le monde professionnel. Cela ne peut signifier qu'ils seront productifs dès leur première journée de travail. Car enfin, il y a une certaine inconséquence de la part de l'économie à exiger sous le régime de Bologne d'une part un raccourcissement de la durée des études universitaires et d'autre part à attendre de l'expérience pratique de la part des titulaires des diplômes délivrés. L'équation ne joue pas. La réforme de Bologne offre ainsi aux entreprises l'occasion de réfléchir à leur futur recrutement des diplômés des hautes écoles.

« Jusqu'ici, les diplômés des universités suisses étaient toujours quelque peu désavantagés par rapport aux étudiants étrangers. »

Conclusion :

Dans l'intérêt de l'enseignement supérieur et de la place économique suisse, la réforme de Bologne se doit d'être couronnée de succès. Elle doit être synonyme d'amélioration qualitative du système de formation du degré tertiaire et faire du capital humain l'alpha et l'oméga de la compétitivité d'une économie. L'économie peut aussi contribuer à ce succès en offrant aux titulaires d'un bachelor et d'un master des possibilités attrayantes de démarrer dans la vie professionnelle. Afin que les programmes de formation répondent aux diverses exigences du marché du travail, il serait bon qu'un dialogue permanent s'instaure entre hautes écoles et économie.

Sous l'influence de Bologne, les différences entre les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées vont vraisemblablement s'atténuer avec le temps. Dans un tel environnement, c'est sans doute le profil d'une haute école qui décidera de sa place dans le paysage de l'enseignement supérieur. En d'autres termes, on va certainement assister à une offre de formation hiérarchisée selon le classement des diverses hautes écoles. Avec la mondialisation, des évaluations comparatives des établissements de formation du degré tertiaire seront aussi de plus en plus fréquentes. Cela amènera probablement les entreprises à revoir et comparer de plus en plus leurs investissements dans la formation et surtout dans le perfectionnement.

Pour toute question :

rudolf.walser@economiesuisse.ch